

La maximisation du profit à court terme

Microéconomie 1

AUNEGe
L'université numérique
Economie Gestion
ÉCONOMIE GESTION

université
de **BORDEAUX**
Faculté
Économie, gestion et administration
économique et sociale



On va raisonner à partir d'une firme individuelle qui produit un bien ou service dans un contexte de concurrence et donc avec des prix exogènes, établis par le marché, qui s'imposent à la firme. Son objectif est de maximiser son profit (et non pas seulement sa production).

Maïder SAINT JEAN



La maximisation du profit avec un prix de vente donné

La firme opère sur un marché parfaitement concurrentiel.

Le profit représente la différence entre les recettes totales et les coûts totaux.

On raisonne sur les profits économiques.

$$\text{Profit} = \text{Recette} - \text{Coût} = R(q) - C(q) = P \times q - C(q)$$

Avec P le prix du produit, q la quantité de produit vendue et C le coût économique total de production.

Pour maximiser le profit, la firme choisit le niveau d'output pour lequel la différence entre recette et coût est maximale.

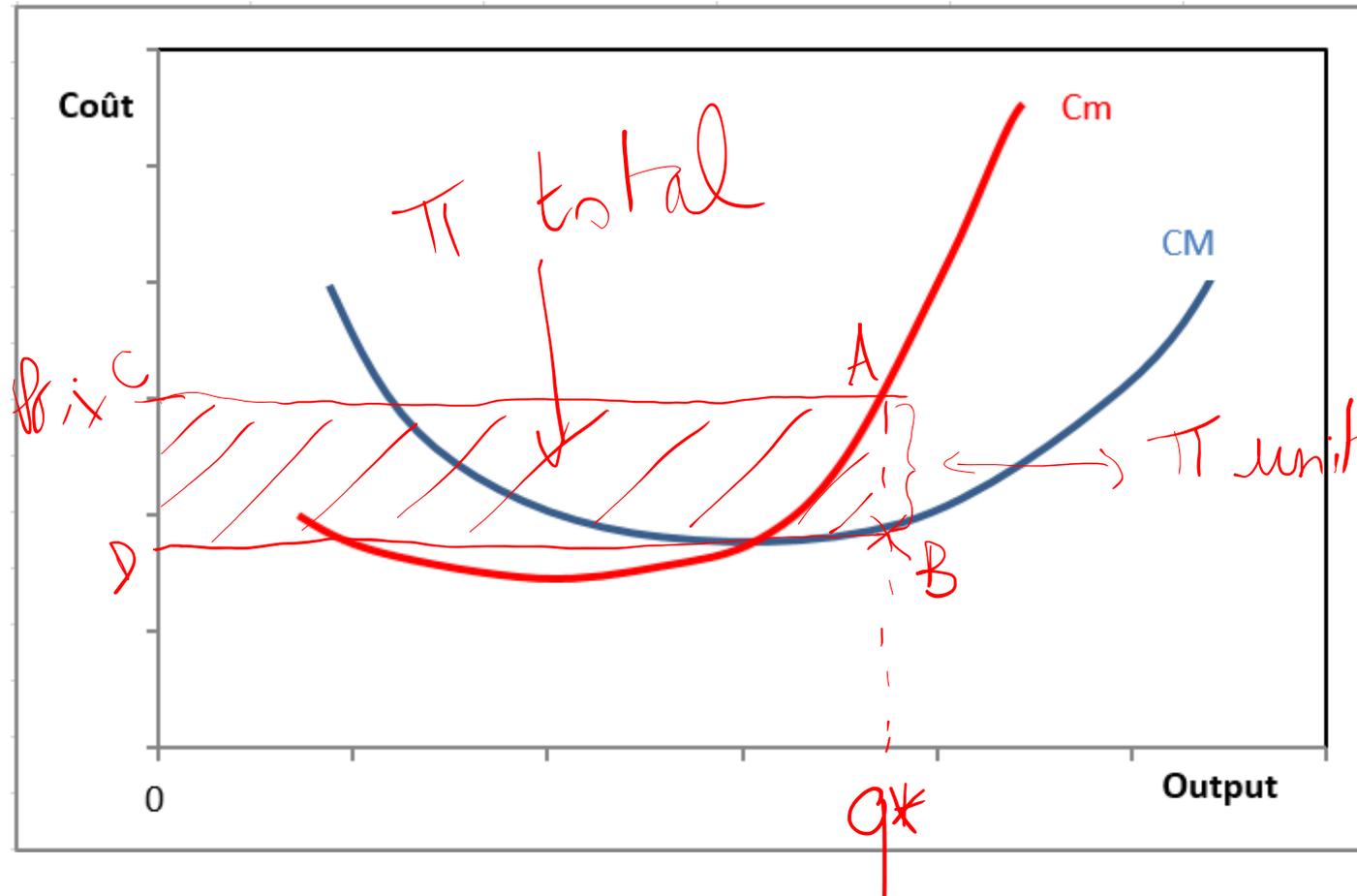
Le producteur va pousser sa production tant qu'une unité supplémentaire de produit lui rapporte plus qu'elle ne lui coûte. Cela revient à comparer le coût marginal de production C_m et la recette marginale R_m .

La **règle de décision** dans le cas d'une firme produisant un output quelconque est donc : pour maximiser le profit, on va produire le niveau q^* tel que $C_m = R_m$.

Pour un producteur opérant sur un marché concurrentiel, $R_m = P$, et donc la règle de décision : on produit q^* jusqu'à égalité du coût marginal C_m et du prix P , le coût marginal étant croissant.



q^* tel que
 $p_{fix} = C_m$



$\frac{\pi}{q} = p - C_m(q)$

Maximisation du profit: solution graphique



Références

Microéconomie 1, Maïder Saint Jean, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.